

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 AVRIL 2026

Le VINGT DEUX AVRIL deux mille vingt six (22/04/2026), à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Jean-Marie COURNAC, Maire.

Date de convocation : 14 avril 2026.

Etaient présents : COURNAC Jean-Marie – KEREBEL Karine – LE LAY Paul – DE GEUS Fred – COTONEA Stéphane – VIGNEZ Sylvie – GIBERT Sébastien – PUJOL Sébastien – BALDY Alexia – OSSART Juliette – REDOULES Christine

Monsieur le Maire ouvre la séance à 20 h 30.

La séance ouverte, Paul LE LAY a été désigné en qualité de secrétaire par le Conseil Municipal.

Le Maire donne lecture du Procès-Verbal de la réunion du 2 avril 2026. Le Conseil Municipal l'approuve dans son intégralité.

Monsieur le Maire rappelle qu'avant de voter le Budget 2026, il est nécessaire de voter les taux des taxes locales et les subventions aux associations.

Vote des taux des taxes locales :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal vote par 10 voix pour et 1 abstention :

De ne pas augmenter la TFB, le TFPNB et le CFE

D'utiliser la majoration spéciale de TH sur les résidences secondaires à hauteur de : 1 POINT
et de porter ainsi les taux à :

TH : 8.25 % + 1 POINT, soit **9.25 %**

TFB : **29.61 %**

TFPNB : **66.02 %**

CFE : **16.37 %**

Vote des subventions aux associations :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité les subventions aux associations

- Foyer rural	500 €
- Football Club Thédiracois	500 €
- Comité des Fêtes	500 €
- Chambre des Métiers du Lot	130 €
- APE	450 €
- Lot Endurance Team	150 €
- Société de Chasse	200 €
- ADSM46	100 €
- ADSM46 (Congrès national)	150 €
- FNACA	70 €
- Club de Pétanque	200 €
- Donneurs de sang	50 €



Vote du Budget 2026 :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Vu la délibération n° 2022-14 du 9 août 2022 portant adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1^{er} janvier 2023

Considérant que le Budget primitif 2026 de la commune de THEDIRAC en équilibre réel et sincère en dépenses et recette comme suit :

Section de Fonctionnement	309 032.03 €
Section d'Investissement	295 781.43 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Adopte le Budget primitif 2026 en équilibre réel et sincère comme ci-dessus exposé
- Approuve le principe de la fongibilité des crédits (hors dépenses du personnel) permettant les mouvements de crédits de chapitre à chapitre et dans la limite de 7.5 % des dépenses réelles de chacune des sections
- Donne pouvoir à Monsieur le Maire pour prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Proposition de 24 propriétaires et administrés de la commune pour la constitution de la Commission Communale des Impôts Directs

Monsieur le Maire informe que la DGFIP, suite aux élections municipales, nous demande le renouvellement de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) qui sera mise en place pour toute la durée du mandat.

Conformément au 1 de l'article 1650 du Code Général des Impôts, une commission communale des impôts directs doit être instituée dans chaque commune. Elle est constituée de 6 commissaires titulaires, 6 commissaires suppléants et le Maire Président de la Commission (ou adjoint).

Une liste de 24 personnes doit être proposée à la DGFIP qui nommera 12 commissaires (6 titulaires et 6 suppléants)

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité propose :

- | | |
|--------------------------------|-----------------------------|
| - Monsieur BONNAFOUS Gérard | Monsieur DOLS Gérard |
| - Monsieur TAILLEFER Christian | Madame MATHIEU Lysiane |
| - Madame BALDY Maria | Madame FLEURAT Céline |
| - Monsieur FRAYSSINET Emmanuel | Monsieur GIBERT Patrice |
| - Monsieur GIBERT Sébastien | Monsieur DELFORT Gérard |
| - Madame LAVERGNE Céline | Monsieur GUITOU Gérard |
| - Monsieur BALAGAYRIE Didier | Monsieur BOURDARIE Bernard |
| - Monsieur LADET Didier | Monsieur HOSPITAL Michel |
| - Monsieur SAGNET Patrick | Monsieur DE GEUS Fredericus |
| - Monsieur PUPIN Vincent | Monsieur LE LAY Paul |
| - Madame DOMINGUES Magali | Monsieur WUILQUE Eric |
| - Monsieur COTONEA Stéphane | Madame MAGNE Monique |

Clôture de la séance à 20 h 15.

Le Maire,
Jean-Marie CURNAC

